

Booking.com et consorts en ligne de mire



PETER LOCHBIHLER
Directeur des relations publiques de Booking.com International, Pays-Bas

Hôtellerie » Les hôtels ne font pas ce qu'ils veulent lorsqu'ils confient une partie de la réservation de leurs chambres à une plateforme en ligne comme Booking.com. Ils ne peuvent pas pratiquer des prix plus bas sur leur propre site internet que ceux mentionnés par le prestataire avec lequel ils sont sous contrat. C'est ce qu'on appelle la «clause de parité tarifaire». Aujourd'hui, la motion de Pirmin Bischof (pdc, SO) va être traitée au Conseil des Etats. Le sénateur veut que les hôtels soient libérés de cette clause qu'il considère comme une muselière pour la branche.

Voici un an, une décision de la Commission de la concurrence (COMCO) libérait en partie les hôtels de l'obligation de pratiquer des tarifs identiques, mais uniquement sur les plateformes de vente en ligne (Booking.com, HRS, Expedia). Cette parité tarifaire est restée pour les canaux de commercialisation propres des hôtels (sites internet).

Comment Booking.com voit-il les attaques contre son modèle d'affaires? Interview de Peter Lochbihler, directeur des relations publiques chez Booking.com International, dont le siège se trouve à Amsterdam.

Combien d'hôtels recourent aux services de votre plateforme en Suisse?

Nous travaillons avec environ 4000 établissements d'hébergement en Suisse (soit la quasi-totalité, la Suisse comptant à peu près 5400 hôtels, ndlr).

A cause de cette position dominante, votre modèle d'affaires est de plus en plus contesté...

Notre société a créé un nouveau marché transparent pour un secteur très fragmenté. L'entreprise a ouvert le tourisme à l'ère numérique et génère une grande valeur ajoutée aux hôtels et à leurs clients. La numérisation offre aux hôtels suisses

une opportunité dont ils peuvent profiter grâce à notre soutien.

Après la France et l'Allemagne, lâchez-vous du lest en Suisse?

Depuis juillet 2015, Booking.com utilise les «clauses de parité au sens restreint» (prix plus bas autorisés seulement sur les plateformes analogues à Booking.com) au lieu des «clauses de parité au sens large» (sur tous les supports, y compris sur les sites propres des hôtels) qui fixent la parité entre les plateformes en ligne et tous les autres canaux de réservation. Nous faisons usage de la clause restreinte de meilleur prix dans toute l'Europe si la réglementation nationale le permet.

Un hôtelier suisse ne peut pas accorder de rabais sur ses chambres sur son propre site internet, même pour une période creuse. Pourquoi?

Les hôteliers fixent librement le prix et les conditions auxquels ils proposent leurs hébergements sur une plateforme de leur choix. Les «clauses de

parité tarifaire au sens restreint» impliquent qu'un hôtel ne propose pas sur son propre site internet un prix inférieur à celui proposé sur la plateforme de réservation. Par contre, chaque hôtel peut offrir différents prix et conditions sur d'autres plateformes ainsi que sur tous les canaux de réservation non connectés. Les hôtels jusqu'à 50 chambres ne disposant pas de leur propre site internet profitent de la réservation via une plateforme en ligne et peuvent ainsi attirer une clientèle internationale.

Avez-vous augmenté vos marges en Suisse depuis un an?

Excepté dans le canton de Genève, Booking.com n'a jamais augmenté ses marges depuis son arrivée en Suisse en 2001. En moyenne mondiale, la commission est de 16%, uniquement exigible lorsqu'un client a réservé une chambre d'hôtel avec succès via Booking.com. »

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE-ANDRÉ SIEBER

OISEAUX

ÉOLIENNES FATALES

Selon une première étude menée dans le Jura, près de 21 oiseaux entrent en collision chaque année avec une éolienne. Ce sont en grande majorité des petites espèces volant la nuit qui sont touchées. L'étude a été réalisée par la Station ornithologique de Sempach sur mandat de la Confédération. ATS

ENDETTEMENT

UN SUISSE SUR 2 CONCERNÉ

Un Suisse sur deux reconnaît ne pas avoir payé au moins une facture à temps ces derniers douze mois. Impôts, médecin ou amendes restent le plus longtemps en plan. A l'inverse, abonnements à internet et loyers sont presque toujours payés dans les délais, selon une enquête d'Intrum Justitia. ATS

Le Conseil des Etats a accepté d'étudier une nouvelle subvention fédérale. Pour quels effets?

Contre les tarifs excessifs des crèches

« SANDRINE HOCHSTRASSER

Accueil extrafamilial » Une place en crèche coûte cher. Trop cher, selon le Conseil fédéral. Les parents assument une part particulièrement élevée des frais de garde en Suisse: entre un tiers (dans le canton de Vaud) et deux tiers des frais (à Zurich), alors que cette participation se situe entre 14 et 25% dans les pays voisins.

Les coûts des structures d'accueil, eux-mêmes, ne peuvent être réduits. «Aucune possibilité manifeste d'économie n'a pu être identifiée», souligne le gouvernement. La solution préconisée par Alain Berset? Une nouvelle subvention de 100 millions de francs. La mesure a séduit hier soir le Conseil des Etats, contre l'avis de sa commission de la science, de l'éducation et de la culture. Une majorité d'élus (24 contre 19) de la gauche et du PDC ont voté l'entrée en matière de ce «programme d'impulsion», prévoyant d'octroyer notamment 85 millions aux cantons qui augmenteraient leur soutien aux structures d'accueil.

«Si l'on veut que les deux membres du couple participent au monde du travail, il faut éviter que le second revenu soit englouti par la garde des enfants», a plaidé le sénateur Didier Berberat (ps, NE).

Cinq francs par jour

Mais pour quels résultats escomptés? «Il s'agit d'une goutte d'eau sur une plaque chauffée à blanc», tempère Nadine Hoch, directrice de la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant. «100 millions, cela représente en moyenne 5 francs de réduction par jour et par place. Il faudrait davantage pour faire une différence.»

Les subventions – si elles surviennent à l'entier du processus

40
En pour cent, la part des frais de garde assumée par les parents en ville de Fribourg



Le plan prévoit d'octroyer 85 millions de francs aux cantons qui augmenteraient leur soutien. Charly Rappo

parlementaire – seront dégressives, sur trois ans au maximum. «Puis les cantons et les communes devront prendre le relais. Ce qui n'est pas gagné d'avance», commente Annette Wicht, secrétaire générale de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises.

Pour avoir un impact pour les familles, les subventions cantonales et communales devront augmenter à long terme, souligne-t-elle. «Aujourd'hui, 10% des frais sont couverts par le canton de Fribourg, 5% par les employeurs (qui versent 0,04% de la masse salariale), puis le reste est assuré par la commune et les familles. En ville de Fribourg, la participation des parents s'élève à près de 40%.»

Plus cher outre-Sarine

De l'avis des deux expertes, l'incitation est surtout destinée à la Suisse alémanique, qui pratique les tarifs les plus élevés. «Les parents y assument près des deux tiers des frais», précise Nadine Hoch. Mais le programme sera-t-il sollicité par les cantons les plus avarés en subvention? «La mentalité est nettement moins étatiste outre-Sarine, reconnaît la directrice. Peut-être faudra-t-il miser sur l'économie, en s'inspirant des modèles vaudois, neuchâtelois et fribourgeois, où les employeurs participent au finance-

ment des structures d'accueil», note-t-elle.

Elle compte également sur l'autre projet législatif du Conseil fédéral, annoncé fin septembre: l'allègement de la charge fiscale des parents. «Des déductions plus élevées devraient être admises à l'avenir au titre des frais de garde», escompte-t-elle.

«Il n'est peut-être pas suffisant de compter sur le bon vouloir des cantons»

Giuliano Bonoli

«Il n'est peut-être pas suffisant de compter sur le bon vouloir des cantons», estime également Giuliano Bonoli, professeur en politiques sociales à l'Institut de hautes études en administration publique. «Il faudrait envisager une clé de répartition pérenne: 20% des frais seraient financés par la Confédération, 30% par le canton, 30% par la commune, et 20% par les parents», illustre-t-il. Faisant fi de la répartition actuelle des compétences, si chère aux yeux des parlementaires. »

DES HORAIRES PLUS SOUPLES

«Un parent travaillant en rotation d'équipe ne trouvera pas d'offre d'accueil pour son enfant le matin avant 6h, le soir après 20h, la nuit ou encore le week-end», constate le Conseil fédéral. Il propose 15 millions de francs pour soutenir des projets d'accueil extrafamilial qui s'adapteraient aux besoins des parents. Le Conseil des Etats a accepté également hier soir d'entrer en matière. Certains

responsables de crèches s'interrogent pourtant: «Nous ouvrirons déjà près de 12 heures par jour. N'est-ce pas suffisant pour l'enfant? Doit-il rester jusqu'à 21h puis être transporté quand il dort? J'ai déjà reçu des demandes pour des horaires plus tardifs mais j'ai toujours refusé, témoigne le directeur de plusieurs établissements privés. Il faut remettre l'enfant au centre du débat.» SH